

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MAI 2010

n° 36

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Jean-Pierre LARDON**

OBJET : Délégation de service public pour l'exploitation d'une montgolfière « Ville de Châtellerault » - Attribution

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a acquis en 1999 une montgolfière à son effigie (une nacelle et deux enveloppes) après l'obtention de l'organisation des pré-championnats du monde de montgolfière de 2001 et des championnats du monde de 2002.

La commune a choisi de déléguer à un gestionnaire privé l'exploitation de cet équipement, après mise en concurrence dans le cadre d'une procédure de passation simplifiée.

Compte tenu du professionnalisme demandé, de l'estimation des recettes de l'exploitation de la montgolfière, le mode de gestion par délégation de service public a été retenu.

Après consultation, une négociation a été engagée avec trois candidats.

* * * *

VU l'article L 1411-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux procédures de délégations de service public simplifiées ;

VU la délibération n°31 du 25 mars 2010 du conseil municipal portant sur l'approbation du principe de délégation de service public et la mise en oeuvre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation des montgolfières « Ville de Châtellerault » ;

CONSIDERANT les résultats de la consultation et de la négociation ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier à l'association Atelier de l'aérostation, représentée par Madame Amélie ACHARD, Présidente, domiciliée 41, avenue Pierre Abelin – résidence Raseteau 86100 CHATELLERAULT, la gestion et l'exploitation de la montgolfière ville de Châtellerault pour la période du 1^{er} juin 2010 au 30 novembre 2013 ;

- d'approuver le contrat à conclure ci-joint ;

- d'autoriser, Monsieur le maire ou son représentant, à signer le contrat précité et toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 7 juin 2010
Publié en mairie le 1er juin 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault